

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

38^{ème} Rallye Régional P.E.A du 14 juillet.

Coupe de France des Rallyes Coefficient 2

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 7 Juin 2021	VISA LIGUE B.F.C.04 n° 49-349 du ... 04/06/2021 ...
Ouverture des engagements :	Lundi 7 Juin 2021	
Clôture des engagements :	Lundi 5 Juillet 2021 à minuit	
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 10 Juillet 2021	
Vérifications administratives et techniques le :	Mardi 13 Juillet 2021 de 7h00 à 12h00	
Lieu :	Place de la Mairie RADDON et CHAPENDU	
Heure de mise en place du parc de départ le :	Mardi 13 Juillet 2021 à 7h00	
Lieu :	Ancien parking Peltey RADDON et CHAPENDU	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Mardi 13 Juillet 2021 à 12h00	
Lieu :	Préau de l'école, RADDON et CHAPENDU	
Publication des équipages admis au départ :		
Et ordre et heures de départ 1 ^{ère} Etape le :	Mardi 13 Juillet 2021 à 12h30	
Lieu :	Camion LECLERC Place de la Mairie	
Briefing des pilotes :	Ecrit distribué aux vérifications administratives.	
Départ 1 ^{ère} Etape le	Mardi 13 Juillet 2021 à 16H15 – 1 ^{ère} (VHC)	
Lieu :	Place de la mairie RADDON ET CHAPENDU	
Arrivée 1 ^{ère} Etape :	Mardi 13 Juillet 2021	
	Ancien parking Peltey RADDON et CHAPENDU	
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape le :	Mardi 13 Juillet 2021 à 21h00	
Départ 2 ^{ème} Etape le :	Mercredi 14 Juillet à 7h00 - 1 ^{ère} (V.H.C)	
Lieu :	Place de la mairie RADDON et CHAPENDU	
Arrivée finale le :	Mercredi 14 Juillet 2021	
Lieu :	Place de la mairie RADDON et CHAPENDU	
Vérification finale le :	Mercredi 14 Juillet 2021	
Lieu :	Garage FORD DORMOY à FROIDECONCHE	
Taux horaire de la main d'œuvre :	60€ TTC	
Publication des résultats finaux provisoires du rallye le :	Mercredi 14 Juillet 2021	
Lieu :	Camion LECLERC Place de la Mairie RADDON et CHAPENDU	
Remise des prix le :	Mercredi 14 Juillet 2021 à 19h30	
Lieu :	Place de la Mairie à RADDON et CHAPENDU	

RALLYE REGIONAL DU 14 JUILLET 2021

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique, organisent le Mardi 13 et le Mercredi 14 Juillet 2021, le 38^{ème} Rallye Régional PEA du 14 juillet.

Cette épreuve sera doublée d'un rallye V.H.C – V.H.R.S.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le Sous le N° et par la FFSA sous le permis d'organiser N° en date du

Comité d'Organisation

Président :	Patrick CHOLLEY Tél : 06 30 74 27 83
Membres :	Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03.84.75.78.42 - 06 70 65 30 50
Permanence du Rallye lieu :	Préau de l'école derrière la Mairie à RADDON et CHAPENDU
Date, horaire :	Mardi 13 Juillet 2021 de 7h00 à 21h00 Mercredi 14 Juillet 2021 de 5h30 à 20h00

Organisateur technique

Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Claude CONDAMIN	0414/122813
Membre du Collège 1 :	Gérard SIMON	0419/12017
Membre du Collège 2 :	Denis DUROC	0411/14705
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportif	Michèle PECCAUD	0314/2309
Directeur de Course : PC :	Jacques BERTRAND	0403/14532
Directeur Adj : PC :	Daniel BLANQUIN	0308/1941
Directeur de Course V.H.C	François NASAZZI	0314/11062
Directeur de course Stg	Delphine NASAZZI	0314/11063
Directeur de Course adjoint délégués à L'ES 1 / 2 / 3 / 4 / 5 au PC :	Gérard FINQUEL	0405/1913
Adjoint à la direction de course délégué à l'ES 1 / 2 / 3 / 4 / 5 Départ :	Thierry COURANT	0409/16140
Adj à l'ES :	Jean Christophe OUDIN	0326/236865
Directeur de Course Inter :	Martial PEUGEOT	0411/4438
Médecin urgentiste Départ :	Eliane BRELT.	
Chronométrateur Départ ES :	Sylvie FAIVRE	0421/197829
Chronométrateur Arrivée ES :	Nancy GIETZENDANNER	0318/220615
Chronométrateur Arrivée ES :	Gérard CARCHON	0305/211678
Commissaire Technique responsable :	-	André LALLEMAND 0411/55989
Commissaire Technique stg :	-	Daniel BOULOT 0409/06418
Commissaire Technique :	-	Michel PETETIN 0409/217737
Commissaire Technique :	-	Emile TENA 0305/124058
Commissaire Technique :	-	Jean Louis REVERCHON 0421/6835
Commissaire Technique :	-	Denis DERCHE 0314/33547
Chargés des relations avec les concurrents responsables :	Martine REVERCHON	0409/14505
Chargés des relations avec les concurrents :	-	Claude PETOT 0409/3614
Chargé des Commissaires de route :	-	Marianne BASSO 0409/22364

Voiture autorité	Germain CHIPPAUX	0409/1299
Directeur de course voiture trico :	Hubert BENOIT	0311/3617
Directeur de course voiture balai :	Frédéric DELMOTTE	0421/154521

1.2P. ELIGIBILITE

Le 38^{ème} Rallye Régional PEA du 14 juillet compte pour la coupe de France des rallyes 2021 coefficient 2, les challenges de la ligue BFC 2021, les challenges STPI, SOREVI, VED et ASA LURONNE 2021.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés consulteront à partir du Mardi 6 Juillet 2021 la liste des engagés et les heures de convocations aux vérifications administratives sur le Web : www.asaluronne.fr.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 38^{ème} Rallye Régional PEA du 14 juillet doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le Lundi 5 Juillet 2021 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures V.H.C, V.H.R.S, et Moderne confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 310 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 650 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail voir plan dans le Road-Book, aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir eu l'autorisation des propriétaires.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 38^{ème} Rallye Régional PEA du 14 juillet représente un parcours de 111,1 km.

Il comporte 2 étapes et 5 sections d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} Etape Mardi 13 Juillet ES 1 : (Prologue) Les Maires D'Avaux 4,3 Km

2^{ème} Etape Mercredi 14 Juillet ES 2 / 3 / 4 / 5 : St BRESSON 8,9 km.

6.2P. RECONNAISSANCES.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 2 maximums dans l'Es 1 et 3 dans l'Es 2.3.4.5.

Les

reconnaisances auront lieu : **Samedi 10 - Dimanche 11 Juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**
Et Mardi 13 Juillet de 9h00 à 12h00 .

Pendant les reconnaissances, des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales qu'il conviendrait de respecter

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) est à retirer le Samedi 10, Dimanche 11 et Mardi 13 Juillet 2021 Dès 9h00 à l'auberge le RADDON, route de Fougerolles RD18 à RADDON et CHAPENDU.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE :

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires et officiels sont :

- Chasuble conformes aux (D.T.S)

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) – Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	320€	220€	130€	80€	50€
CLASSES					
+ de 15 partants	280€	220€	150€	100€	60€
12 à 15 partants	280€	180€	120€	70€	
8 à 11 partants	280€	160€	90€		
5 à 7 partants	260€	120€			
1 à 4 partants	220€	(moins de 3 partants	140€)		
EQUIPAGE FEMININ	200€	Moins de 3 partants	100€		

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.
Le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.
Plusieurs commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera le Mercredi 14 Juillet 2021, Place de la Mairie 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

4^e RALLYE VHC PEA DU 14 JUILLET

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 13 et 14 Juillet 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional VHC PEA dénommé :

4^e Rallye Régional VHC PEA du 14 juillet

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le sous le N° et par la FFSA sous le permis d'organiser N° en date du 2021.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA LURONNE, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42 ou 06 30 74 27 83
Permanence du Rallye :	Préau de l'école, RADDON ET CHAPENDU
Date, horaire :	Mardi 13 Juillet 2021 de 7h00 à 21h00 Mercredi 14 Juillet 2021 de 6h30 à 21h00

Organisateur technique

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^e Rallye Régional VHC PEA du 14 juillet compte pour :

- la Coupe de France des rallyes **VHC** 2021 Coefficient 1
- la coupe de France des rallyes 2021 Coefficient 2
- les challenges ASA LURONNE 2021,
- les challenges VED et SOREVI / STPI 2021.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 19-349
du ... 24/06/2021

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^e Rallye Régional VHC PEA du 14 Juillet doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 5 Juillet 2021 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (moderne + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

▪ avec la publicité facultative des organisateurs :	
- Pilote et copilote membres ASA LURONNE	255 €
- Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	270 €
- Pilote et copilote membres d'une autre ASA	285 €
▪ sans la publicité facultative des organisateurs	560 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

pour la première liste : groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

pour la deuxième liste : **groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**

Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book,

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.
Identique au 38^e Rallye Régional PEA du 14 juillet.

Le 4^e Rallye Régional VHC PEA du 14 Juillet représente un parcours de 111,1 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.9 km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1 : Les Maires D'Avaux 4 ,3 Km.**
ES 2 / 3 / 4 / 5 : St Bresson 8,9 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé : 2 dans l' ES 1 et 3 dans l'ES 2 / 3 / 4 / 5.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 38^e Rallye Régional PEA du 14 Juillet.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr

Rallye VHC

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

3^e RALLYE DE RÉGULARITE HISTORIQUE

SPORTIF (V.H.R.S) PEA DU 14 JUILLET

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au
38^e Rallye Régional PEA du 14 Juillet,
ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 38^e Rallye Régional PEA du 14 Juillet.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 13 et 14 Juillet 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique un Rallye National de Régularité Historique Sportif dénommé :

3^e RALLYE NATIONAL VHRS PEA DU 14 JUILLET

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du sous le N°..... et a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°.....en date du2021.

Comité d'Organisation

Identique au 38^e Rallye Régional PEA du 14 Juillet.

Organisateur technique

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 38^e rallye Régional PEA du 14 Juillet :

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^e Rallye National VHRS PEA du 14 Juillet compte pour :

- le challenge VHRS 2021 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2021.
- le challenge VED 2021.
- le challenge STPI – SOREVI 2021.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 38^e Rallye Régional PEA du 14 Juillet.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n°49-349.....
du04/06/2021.....

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^e Rallye Régional VHRS PEA du 14 Juillet doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le LUNDI 5 JUILLET 2021.

3.1.10P. Le nombre des engagés rentre dans les 150 voitures autorisées.

- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
 - avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Pilote et copilote membres ASA LURONNE 165 €
 - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 180 €
 - Pilote et copilote membres d'une autre ASA 195 €
 - sans la publicité facultative des organisateurs 490 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 38^e Rallye Régional PEA moderne du 14 Juillet.

Le 3^e Rallye Régional VHRS PEA de la Luronne représente un parcours de 107,6 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 7 Zones de régularité d'une longueur totale de **39.9 km**.

Les zones de régularité sont :

ES 1 : Les Maires D'Avaux 4,3 Km.

ES 2 / 3 / 4 / 5 : St Bresson 8,9 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

(En fonction de l'heure de départ du dernier tour, la dernière spéciale pourra être supprimée)

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont identiques au 38^e Rallye Régional PEA du 14 Juillet

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les moyennes seront données par le directeur de course au départ du parc fermé et seront issues du meilleur temps du VHC ajusté à un coefficient. Elles pourront être différentes suivant les ES et par étape en fonction des conditions jugées par le directeur de course. Les temps de passage sont issus d'un système de balises placées le long des ES dans des endroits discrets secrets.

Système de Chronométrage CHRONOPIST, prendre en compte le document CHRONOPIST pour l'installation des émetteurs dans le véhicule.

Prendre bien note que tout contrôle qui représenterait une moyenne >20% de la moyenne demandée sera directement exclu de la compétition.

7.5P. Zones de régularité :

De 3 à 7 points de contrôles de temps de passage intermédiaires seront disposés dans les **ZR**. Des changements de moyennes sont prévus en fonction du profil des **ZR**. Les points Km de changement de moyennes seront toujours les mêmes durant tout le rallye et indiqués sur le road book (croisements, entrée d'agglomération...).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité, sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

Heure et lieu de remise des prix : identique au 38^e Rallye Régional PEA du 14 Juillet

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr